

Séance du : 28 mars 2024

n° 11/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars à 17 heures 30.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 14 mars 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer rural d'Avignonet Lauragais, siège du Pole d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de M. HEBRARD Gilbert.

Mr Serge BARTHES est désigné comme secrétaire de séance.

Etaient présents :**Délégués titulaires :**

Judith ARDON, Christine BIGNON, Catherine LATCHE, Patricia MALMAISON, Hélène MARTY, Virginie MIR, Nathalie NACCACHE, Florence SIORAT, Estelle VILESPY.

Serge BARTHES, Pierre BODIN, Guy BONDOUY, Jean-Clément CASSAN, Christian CESSÉS, François DEMANGEOT, Christian FABRE, Michel FERRET, Jean-Luc GOUXETTE, Gilbert HEBRARD, Laurent HOURQUET, Dominique GUIRAUD, Olivier JULLIN, Christian LAGENTE, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Christophe PRADEL, Daniel RUFFAT, Alain SCHMIDT, Serge SERRANO, John STEIMER, Raymond VELAND.

Délégués suppléants représentant un délégué titulaire :

Philippe HEDIN, Gérard LAVIGNE, Alain SARTORI

En exercice : 63

Présents : 34

Avaient donné pouvoir :

Jean-Pierre BOMBAIL à Pierre BODIN, Valérie GRAFEUILLE ROUDET à Christine BIGNON, Serge KONDRYSZYN à Serge BARTHES, Marie-Hélène VAUTHIER à Michel FERRET.

Nombre de voix : 38

Excusés :

Sophie ADROIT, Evelyne CESSÉS, Marie-France LOISEL, Martine MARECHAL, Christiane PALOSSE,

Philippe BARBASTE, Robert BATIGNE, Jacques DANJOU, Hervé RAMONDA.

Objet : Affectation du résultat 2023 du PETR du Pays Lauragais

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,
 Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
 Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	97 869,87
- un excédent reporté de :	114 276,24
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	16 406,37
- un excédent d'investissement de :	76 540,33
- un excédent des restes à réaliser de :	25 623,37
Soit un excédent de financement de :	102 163,70

Il est proposé d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

• RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	16 406,37
• AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
• RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	16 406,37
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) - EXCEDENT :	76 540,33

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus à l'unanimité,
 Ont signé au registre les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme.

Fait à Avignonet-Lauragais, le 28 mars 2024

Le Président



Gilbert HEBRARD

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif 3 Chemin de l'Obélisque, 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.68.68.68

Courriel : contact@payslauragais.com

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-031-200050938-20240328-11_2024-DE